

**COMMUNE DE WATERMAEL-
BOITSFORT**
Service de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1
1170 BRUXELLES

V/Réf : urb/1347
N/Réf. : AVL/ah/WBM-2.44/s.551
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue Wiener, 30. Demande de permis d'urbanisme modificatif portant sur le l'affectation de la maison pastorale comme locaux pour mouvement de jeunesse.

Dossier traité par Mme I. Vanden Eynde

En réponse à votre lettre du 3 mars 2014 sous référence, réceptionnée le 6 mars, nous vous communiquons les remarques formulées par notre Assemblée en sa séance du 12 mars 2014, concernant l'objet susmentionné.

Le dossier concerne la maison pastorale du Couvent des Religieuses de l'Eucharistie. Elle est mitoyenne à l'église et comprise dans la zone de protection du jardin classé qui s'étend à l'arrière des bâtiments conventuels.

La demande porte sur le maintien de son affectation actuelle en locaux pour mouvement de jeunesse. Elle vise la modification du permis d'urbanisme de 2010-2011 qui autorisait sa transformation et son aménagement en deux logements (affectation conforme au PPAS Wiener – AG 13/01/2011).

L'utilisation de la maison pastorale comme locaux de scouts n'appelle pas de remarques sur le plan patrimonial. Elle est compatible avec la typologie du bien et n'aura pas d'incidences sur le site classé situé à proximité. Par contre, les plans prévoient de remplacer les châssis de fenêtre à petits bois par des modèles standards sans divisions, qui seraient peu adaptés à la typologie de la maison et ne mettraient pas les façades en valeur. **La CRMS ne s'oppose donc pas à la présente demande mais elle préconise de conserver et de restaurer les menuiseries extérieures.**

Cette option paraît tout à fait envisageable au vu de leur bon état général ainsi que du type d'occupation préconisée pour la maison. Elle est aussi conforme à la prescription 2.6 du PPAS qui stipule « le maintien des châssis d'origine pour tout bâtiment à valeur patrimoniale » (ou le remplacement à l'identique). Cette prescription concerne les bâtiments étoilés figurant sur le plan d'affectations, dont la maison pastorale.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. : Th. Wauters, directeur, ff, M. Kreutz,, H. Lelièvre, N. De Saeger,
A.A.T.L. – D.U. Fr. Timmermans, Fonctionnaire délégué, S. Buelinckx